

THUIR PRIMAIRE

Projet Pédagogique

A.L.S.H : 6/10 ANS

2022/2023

ÉCOLE PÉRISCOLAIRE PRIMAIRE

MATEO Alexandra, directrice périscolaire et extrascolaire primaire
06 46 06 08 56 / alexandra.mateo@laligue66.org

Yamina, directrice adjointe périscolaire primaire
et directrice extrascolairematernelle
06 46 06 07 96 / yamina.benmohamedi@laligue66.org



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES	3
LA VILLE DE THUIR	3
LES PARTENAIRES	3
LES OBJECTIFS EDUCATIFS	4
LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	4
LES OBJECTIFS GENERAUX PERISCOLAIRE	5
LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PERISCOLAIRE ALAE	5
LES MOYENS D'EVALUATION	6
ACTIONS A MENER	6
DESCRIPTION DE LA JOURNÉE TYPE PERISCOLAIRE ALAE	6
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	7
TAUX REGLEMENTAIRES D'ENCADREMENT	7
ROLE DE L'EQUIPE DE DIRECTION	7
ROLE DES ANIMATEURS	8
SANTE	8
LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS	9
A SAVOIR	9
PROTOCOLES	9
ANNEXE	II

I/ PRÉSENTATION

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, Brouilla, Caixas, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Villemolaque).

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 20 000 habitants, dont environ 1900 enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires.

Depuis le 1er janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire

- à Thuir avec un accueil maternel (3 à 6 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (mercredis et vacances scolaire, sauf vacance de décembre)
- à Banyuls des Aspres ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (mercredis et vacances scolaire sauf vacance de décembre)
- à Trouillas ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (mercredi et vacances scolaires sauf vacance de décembre)

LA VILLE DE THUIR

La ville de Thuir est le centre économique des Aspres, forte de 7500 habitants, elle est le chef-lieu d'un canton de 17 communes et le siège de la Communauté de communes des Aspres rassemblant 19 communes. Deux écoles maternelles et deux écoles primaires se partagent environs 700 enfants.

LES PARTENAIRES

La Ligue de l'Enseignement est co-gestionnaire des ACM extrascolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

Les objectifs du projet éducatif de l'association qui sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :

- Laïcité
- Diversité/Egalité
- Démocratie
- Emancipation/Socialisation
- Solidarité/Engagement
- Citoyenneté

La Mairie de Thuir met à disposition des locaux préfabriqués situés chemin de Salaou et des locaux des deux écoles élémentaires en s'assurant du respect des normes de sécurité du bâtiment.

Détail des locaux à disposition	
École Jean Jaurès	École Jules Ferry
<ul style="list-style-type: none">• I salle pour l'accueil.• I salle artistique• Des sanitaires.• I espace extérieur clos.	<ul style="list-style-type: none">• I salle bibliothèque et détente (accueil)• I salle d'arts plastiques• I salle de jeux• Des sanitaires• I espace extérieur clos• I espace bureau

La Direction Départementale de la Cohésion Social et la Protection Maternelle et infantile fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM

La Caisse d'Allocation Familiale est un partenaire important, qui aide au financement de l'ACM et fixe aussi un cadre réglementaire.

Les familles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM.

Les associations locales et structures éducatives qui favorisent l'éducation des enfants sur le temps extrascolaire sont également étroitement associées à nos projets et à notre conception du bien être de l'enfant allant vers une éducation partagée.

2/ LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Le service enfance de la communauté des communes des Aspres et la ligue de l'enseignement ont comme objectifs communs de :

- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure ».
- Intégration dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Sensibiliser les enfants à la différence.
- Faciliter à tous les enfants de la communauté de communes des aspres, l'accès à l'accueil de loisirs.
- Favoriser l'autonomie, la sociabilisations et la responsabilisation de l'enfant.
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction, (argent, disponibilité des parents, différence physique...)
- Donner à l'enfant des références de bien être et de sécurité.
- Agir pour la laïcité
- Favoriser un fonctionnement démocratique
- Faire vivre la mixité sociale
- Développer la formation des animateurs
- Être acteur de l'économie sociale
- Agir dans le cadre d'un tourisme durable

Le groupe scolaire de Thuir élémentaire oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématiques, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école élémentaire de Thuir a comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont Signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, nous mettons donc en œuvre un projet pédagogique qui répond aux objectifs éducatif soulevé ci-dessous.

3/ LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'accueil de loisirs est un espace ludo-éducatif et d'ouverture au champ du possible où l'enfant peut s'épanouir.

Notre démarche éducative doit prendre en compte les besoins psychologiques et physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités. Mais également dans le cadre d'un accueil sécurisé et convivial.

Nous mettrons en œuvre tout notre savoir-faire afin de faire vivre à chaque enfant des vacances amusantes et mémorables. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure. Nous mettrons en place un programme d'activité adapté aux rythmes de vacances et non « scolaire », donc en respectant des temps de repos, ainsi que des temps d'activité au choix. Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant ce temps d'amusement et de distraction tout en apprenant à respecter les règles de la vie collective.

Permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société.

C'est dans cette démarche éducative que l'équipe d'animation se réunira deux fois avant chaque cycle, afin de le mettre en place dans les meilleures conditions. Ainsi tous les outils seront à disposition pour le bon déroulement des accueils de loisirs, et donc permettre une évaluation efficace en fin de cycle.

Des réunions pédagogiques se tiendront toutes les semaines d'ouverture, les vendredis soir.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Educatif Du Territoire de la communauté de communes des Aspres, du projet éducatif de la ligue de l'enseignement et du projet d'école de Thuir auquel les accueils de loisirs sont rattachés.

4/ LES OBJECTIFS GENERAUX PERISCOLAIRE

- Développer des actions de partenariat les associations locales et les familles
- Proposer une multitude d'activités sportives et culturelles.

Cela consiste à proposer des activités riches et variées en y associant certains enseignants volontaires et visant une réalisation finale (oeuvre, spectacle, exposition...). Le périscolaire insiste sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. C'est aussi inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats

avec les associations locales, sportives et culturelles, Mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

Les vacances répondront aux besoins ludiques d'expériences, de remobilisation des savoirs, visant à renforcer les acquis scolaires et à valoriser l'enfant dans son parcours scolaire.

La famille, une place importante dans le parcours de l'enfant, la parentalité à pour idée de renforcer les parents dans leurs compétences et les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parent/enfants et de réflexions pédagogiques.

• Entrer dans une démarche éco-responsable

La promotion des valeurs citoyennes et de la défense de l'environnement est un des enjeux majeurs de notre politique éducative. Nous développerons nos actions éco-responsables autour de 3 axes :

1. La citoyenneté : Promouvoir des attitudes et des comportements collectifs et individuels citoyens.
2. L'environnement : S'engager à mettre en oeuvre un programme de gestion écologique et à l'utiliser comme support pédagogique dans ses activités. Tout en sensibilisant sur le gaspillage de l'eau, la biodiversité, l'écosystème...
3. Le développement durable : être un acteur du développement de son territoire en privilégiant le maintien d'activités locales, sociales, économiques et culturelles, les arts, le sport.maintien d'activités locales, sociales, économiques et culturelles.

5/ LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PERISCOLAIRE ALAE

- Lutter contre la sédentarité (opération manger /bouger) avec l'UFOLEP, jeux partagés avec les parents dans les ACM en fin de journée.
 - Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, périscolaire et ACM (bio diversité, tri sélectif ...) ambassadeurs du tri.
 - Développer l'esprit critique et d'analyse à travers la culture et les spectacles, affiches, films, grand jeu...
 - Plus impliquer les parents dans les actions du service enfance et participer activement à la semaine des familles.
 - Echange intergénérationnel, avec les personnes âgées de Thuir et de l'EPHAD. (Différentes actions, rencontres, du dessin, des arts...).
 - Potager, échange avec la classe ULIS de l'école Jules Ferry de Thuir, avec les personnes âgées, échange de savoir-faire.
 - Logo des Saventuriers pour les aventures en plein nature (Voir en annexe).
 - Formation des équipes d'encadrement
 - Renforcer notre collaboration avec les écoles.
 - Participer à l'expérimentation DDCS, éducation nationale, associations populaires sur la continuité éducative.
 - Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi :
 - Les associations (sportives et culturelles)
 - Les écoles (projet d'école), actions communes (kermesses, nettoyage...)
 - Services institutionnels (EHPAD, médiathèque, bibliothèque, musée, réserves naturelles)
 - Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux en lien avec le thème principal, en remobilisant des savoirs scolaires et suscitant l'intérêt des apprentissages.
 - Proposer des actions passerelles avec le centre de loisirs maternelles de Thuir et le Point Information Jeunesse autour d'activité ludique.
- Les plannings d'activités pourront être consultés sur l'accueil de loisirs ou sur www.cc-aspres.fr/

6 / LES MOYENS D'ÉVALUATION

Dans un premier temps, nous pouvons évaluer de manière orale et ludique le ressenti des enfants avec la mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine comme le jeu des émotions, la météo, les 4 coins. (voir annexe 3)

• Ensuite un outil d'évaluation est distribué aux familles deux fois par an. Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressées aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et de s'en servir comme support discuter avec eux, de ce qu'ils vivent sur les accueils de loisirs. (Voir annexe I)

• Une ou deux rencontres se feront dans l'année entre l'équipe de direction et les animateurs en individuel. Lors de cet entretien l'animateur pourra exprimer ses souhaits, ses idées, ses ressentis et ses projets d'animation en cours

7 / ACTIONS À MENER

Périscolaire Ecole Jean Jaurès et Jules Ferry (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Le matin plusieurs espaces de jeux libres (ballon, ludothèque, dessin...) seront proposés durant l'accueil des enfants. Le soir sera consacré aux activités d'animation répondant aux objectifs généraux du projet pédagogique. Cette année, plusieurs projets sportifs et culturelles seront mis en place chaque jour dont certains avec quelques enseignants en apportant une complémentarité sur le temps périscolaire.

Il sera proposé un espace devoir pour les enfants volontaires souhaitant faire leurs devoirs sur le temps du soir.

Des projets transversaux seront proposés comme manger/bouger, sensibilisation à la propreté avec la brigade de tri qui permet aux enfants de nettoyer la cour de l'école entrottinette... Un projet intergénérationnel, échange de cartes, de dessins, de courriers avec les personnes âgées.

8 / DESCRIPTION DE LA JOURNÉE TYPE PERISCOLAIRE ALAE

Matin

De 07h30 à 08h35 : Accueil échelonné / Ouverture des salles et du plateau sportif

08h30 : Rangement et Rassemblement des enfants dans les deux cours

Soir

16h40 : Récupération des listes, appels des présences dans les classes.

17h15 à 18h00 : Ouverture des espaces éducatifs

Départs échelonnés

18h00 à 18h30 : Jeux libres

Tous les enfants inscrits au périscolaire matin et soir, seront récupérés le soir à 16h45 par le personnel périscolaire selon la législation en vigueur. Et afin de garantir la sécurité de l'enfant durant la transition école/périscolaire. Ils seront remis directement aux familles se présentant devant le portail de Jules Ferry.

La liste des enfants inscrits au périscolaire est remis en début de chaque mois aux enseignants, afin qu'ils ne sortent pas durant la sortie de l'école.

10 / L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe est composée d'un directeur BPJEPS LTP, d'une adjointe de direction BAFD, et d'animatrices et animateurs BAFA, CQP, BPJEPS Sportif en nombre proportionnels aux effectifs. Chaque animateur disposera d'une liste nominative de son groupe d'enfants.

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignement sur les enfants, consignes de sécurités, élaboration du programme, ...)

Chaque animateur devra changer de groupe d'enfants à chaque cycle, ils interviendront sur les deux écoles. Les animateurs doivent être polyvalents (possibilité de changer de groupe au dernier moment).

11 / TAUX REGLEMENTAIRES D'ENCADREMENT

Périscolaire ALAE

- 1 adulte pour 18 mineurs de plus de 6 ans.

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

12 / RÔLE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le rôle de l'équipe de direction est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs, conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la ligue de l'enseignement.

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALSH et du périscolaire.
- Gérer l'ensemble des intervenants et faire appliquer l'ensemble des règles qui régissent un accueil collectif de mineurs, et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux.
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte.

Les objectifs de l'équipe de direction seront :

- Créer une cohésion d'équipe
- Remotiver l'ensemble des équipes
- Créer un climat de confiance

Tous les quinze jours, l'équipe de direction procéderont à un débriefing sur le déroulement du périscolaire. Un compte rendu sera noté sur le cahier de liaison.

Permettre aux animateurs de travailler en binôme, ces équipes pourront être modifiées en fonction des projets, des activités, du niveau des classes, cela permettra aussi un brassage des animateurs.

Mettre en place et animer les réunions de début de cycles de façon interactives et innovantes.

Les projets et les activités effectuées dans le cadre du périscolaire seront valoriser à travers une gazette ou un reportage photo.

13 / RÔLE DES ANIMATEURS

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Aucun propos raciste, sexiste, ainsi qu'une quelconque opinion politique, religieuse ou bien idéologique, ne seront tolérées. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée
- Il suit scrupuleusement les consignes du directeur
- Il n'utilise pas son portable

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.
- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.
- Les divergences entre animateurs se font en privée, et /ou lors des réunions hebdomadaire.

14/ SANTÉ

L'infirmerie se situe dans au rez-de-chaussée de l'école primaire Jules Ferry durant le périscolaire et dans le bureau du directeur durant le périscolaire des mercredis et l'extrascolaire les vacances. Ces espaces contiennent :

- 1 lit
- Le registre sanitaire
- La pharmacie centrale
- Les PAI
- Les ordonnances

Chaque périscolaire à sa propre pharmacie et l'animateur référent santé veille à son réapprovisionnement. Chaque animateur doit aussi écrire dans le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura faits dans la journée.

Pour le suivi sanitaire y faut que l'animateur référent santé est le PSCI. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

Constitution pharmacie :

- Gants usage unique
- Compresse stérile
- Pansement
- Ciseaux
- Pince écharde
- Bande
- Sparadrap
- Petite poche de poubelle
- Aspi venin
- Thermomètre frontal
- Sérum physiologique
- Désinfectant sans alcool
- Gel hydro alcoolique
- Thermomètre frontal lazer

Les cas particuliers en cas d'accident

En cas d'accident, type petit bobo :

Plusieurs trousse à pharmacie seront disposées aux deux écoles périscolaires et à l'extrascolaire.

Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours

15 / LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS

Les dossiers animateurs doivent être composé de :

- Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Que les vaccins sont à jour »
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Fiche de renseignement.

Les dossiers des enfants doivent être composé de :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire
- Photocopie des vaccins du carnet de santé
- Le règlement intérieur signé
- Attestation d'assurance civile

16 / À SAVOIR

Afin d'entretenir de bonnes relations avec toutes les personnes autour de cette structure, nous invitons le personnel de service systématiquement à une des réunions de préparation. Pour qu'elles fassent partie intégrante de la mise en place du projet. Que ce soit les enfants, les animateurs, l'équipe de direction ou même les parents, certaines règles sont à respecter pour le bon fonctionnement de la structure. Pour les parents, le règlement intérieur établis par le service enfance de la communauté des communes des Aspres est à respecter.

17 / PROTOCOLE

COVID-19 :

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, un protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs a été établi par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, pour l'année 2022/2023. Accompagné d'un document sur la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des personnes contacts à risque et des clusters dans les accueils collectifs de mineur.

L'ensemble des documents sont disponible dans les accueils collectifs de mineurs.

Les déplacements :

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- Connaître les effectifs par groupe et général.
- Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, numéros d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.
- Prévoir les collations et les goûters
- Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée
- Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour 8 pour les + de 6 ans.

A pied :

Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir deux animateurs pour tout trajet hors de l'Alsh.

Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le rang des enfants par deux, un animateur devant un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.

Respecter le taux d'encadrement.

En bus :

Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier qui vérifie que c'est le bon bus auprès du chauffeur qui vérifie les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la montée, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.

Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.

Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. (Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires ...)

Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur.

Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur.

FICHE DE POSTE ANIMATEUR

DÉFINITION DU POSTE

L'animateur encadre la vie collective et la vie quotidienne, il organise des activités sportives, culturelles ou ludiques visant des objectifs spécifiques pour le public auprès duquel il intervient.

MISSIONS DU POSTE

- Créer du lien avec le public accueilli
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités et projets d'animation dans le cadre d'un projet pédagogique
- Prévoir les modalités d'organisation pratiques des animations
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- Réaliser les bilans et évaluations des projets
- Travailler avec les partenaires
- Gérer et organiser la vie quotidienne

DIPLÔME REQUIS

Sans diplôme / BAFA/ BP JEPS/ ou équivalent
Selon le poste : PSC I / SB/ ou équivalent

COMPÉTENCES REQUISES - SAVOIR

- Connaissance de la réglementation
- Connaissance des gestes d'urgence et de secours
- Connaissance des techniques pédagogiques
- Connaissance des caractéristiques des publics et psychologie de l'enfant
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Connaissance des différents niveaux de projet

SAVOIR FAIRE

- Garantir la sécurité physique, morale et affective des mineurs
- Capacité à la rédaction, mise en œuvre et évaluation de projets d'animation
- Capacité à informer les parents sur l'organisation de la structure et présenter le programme des activités aux enfants
- Capacité à organiser ou adapter la séance d'animation selon le déroulement de la journée
- Capacité à préparer l'espace d'animation et guider les participants tout au long de la séance
- Surveiller le déroulement de l'activité et veiller au respect des consignes de jeux, des règles de vie sociale
- Capacité à promouvoir l'éducation au développement durable
- Capacité à repérer les difficultés ou problèmes d'un enfant, intervenir ou informer le directeur, les parents
- Capacité à surveiller les actes de la vie quotidienne
- Capacité à recenser les besoins de suivi sanitaire d'enfants (traitement en cours, ...) et contrôler l'application des consignes médicales (selon le poste)

SAVOIR ÊTRE

- Ponctualité
- Rigueur et exemplarité
- Créativité


- Bienveillance
- Capacité d'écoute
- Sens des responsabilités

- Capacité à prendre du recul
- Autonomie

ANNEXE

Évaluation météo avec les enfants

Évaluation météo avec les enfants

Critères				Commentaires
Se sont-ils investis ?				
Ont-ils envie de participer au projet ?				

Évaluation des objectifs opérationnels du projet

Objectif général :

Objectifs opérationnels :

Ont-ils pris des initiatives ?				
Ont-ils été force de propositions ?				
La préparation de l'activité est t - elle prête ?				

Auto-évaluation

Le temps de la séance était suffisant ?				
Le matériel est-il adapté et suffisant ?				
Le lieu de la séance est-il adapté ?				
Ai-je géré mon temps ?				
Ai-je pu m'adapter aux imprévus ?				
Ai-je pris en compte l'enfant dans le groupe ? Ai-je pris en compte les envies-besoins-attentes des enfants ?				
Ai-je respecté la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant ?				
Est-ce que l'organisation était bien anticipée ?				
Ai-je été impliquée ?				
Ai-je créé un espace d'imaginaire ?				

Service enfance de la communauté de communes des Aspres

Immeuble Christian Bourquin
2 allée Hector Capdellayre
66300 Thuir

Téléphone : Gonzalez Georges 04 68 53 21 87

Mail : g.gonzalez@cc-aspres.fr

Site web : www.cc-aspres.fr

Pour consulter les programmes d'activités des vacances et des mercredis, les tarifs et le règlement intérieur, rendez-vous sur www.cc-aspres.fr

Ligue de l'Enseignement
Fédération des Pyrénées Orientales
1 rue Doutres

66 000 PERPIGNAN Téléphone : 04.68.08.11.11

Fax : 04-68-67-58-02

mail: fol66@laligue.org

Site web: <http://laligue66.org/>

Centre de loisirs Thuir Primaire :

Pour les enfants de 6 à 11 ans

Adresse : Lieu-dit Léon Blum, chemin de Salaou,
66300 Thuir

Périscolaire Thuir Jean Jaurès et Jules Ferry :

Adresse : 1 chemin de Salaou,
66300 Thuir

Contact Directeur :

KASDI LOUNES 06 46 06 08 56 / lounes.kasdi@laligue66.org

Contact Directrice adjointe :

Yamina 06 46 06 07 96 y.benmohamedi@cc-aspres.fr

